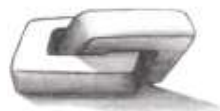


AROMED



FONDATION DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS

Nouveautés en matière de prévoyance

La fin du versement en capital ?

Prestations complémentaires

Entrée en vigueur → 01.01.1966

Bénéficiaires → Rentiers AVS / AI si leurs rentes / revenus ne couvrent pas le minimum vital

Condition → Domicile en Suisse et nationalité CH / UE. Pour les étrangers hors UE: en Suisse depuis 10 ans ou plus

Message: réforme des PC (1/2)

33% (50% des moins de 75 ans) des bénéficiaires des PC a perçu un capital du 2ème pilier

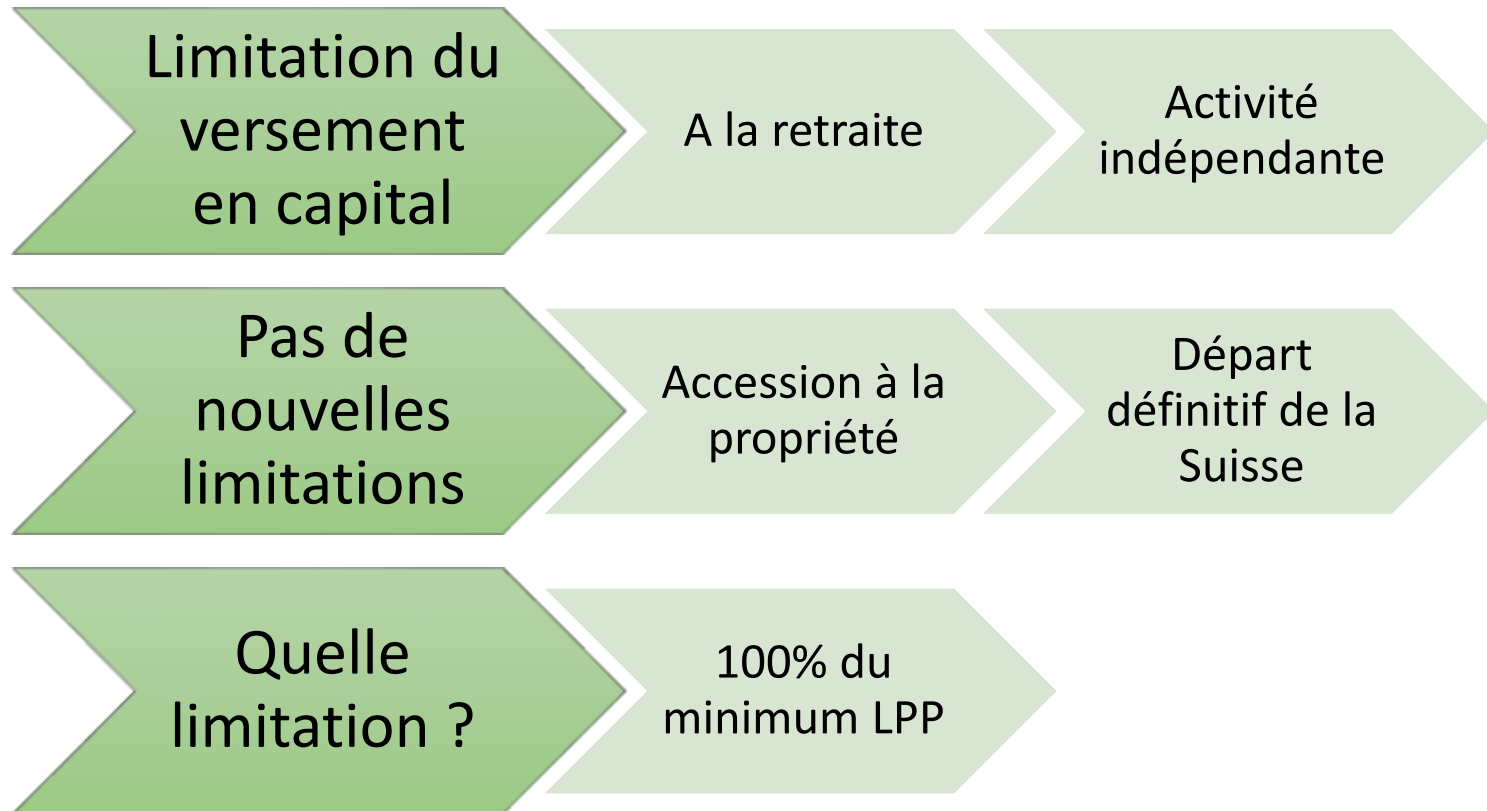
52% a perçu un capital-retraite

13% a demandé le versement en espèces pour activité indépendante

Restriction du versement du capital à la retraite

Restriction du versement en capital pour activité indépendante

Projet de réforme des PC (2/2)



Divorce et deuxième pilier

Modifications au 01.01.2017

Divorce d'un assuré actif



Partage de la prestation
de libre passage (PLP)

- PLP partagée comme maintenant
- PLP acquise entre le mariage et l'introduction de la procédure de divorce
- Partage de tous les avoirs y.c. comptes bloqués, sauf rachats issus de biens propres
- Possibilité de racheter le montant perdu

Divorce d'un rentier AI



Partage PLP

- Calcul de la PLP hypothétique
- Diminution possible de la rente d'invalidité (en fonction du plan)
- Aucune diminution des rentes pour enfants
- Rachat du montant perdu ?

Divorce d'un retraité



Partage de la rente

- La rente partagée est convertie en une rente viagère en faveur de l'ex-conjoint
- Diminution de la rente de retraite en cours
- Aucune possibilité de racheter le montant perdu

A close-up photograph of a vibrant green leaf with a prominent vein structure. A single, clear water droplet is perched on the leaf's surface. The leaf is positioned above a body of water, which shows concentric ripples emanating from a point just below the leaf's tip. The background is a soft, out-of-focus blue and white, suggesting a bright, sunny day.

Questions